

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 avril 2007
(convocation du 16 avril 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Avril Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU à partir de 11h00
M. FAVROUL à Mme PARCELIER à partir de 10h55
M. GELLE Thierry à M. MANGON Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN jusqu'à 10h30
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 11h00
M. CAZENAVE Charles à Mme CARLE DE LA FAILLE jusqu'à 10h35
M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DELAUX Stéphan à Mme BRACQ à partir de 10h55
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GRANET Michel à M. CARTI Michel à partir de 11h00
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. JAULT Daniel à Mme. DIEZ Martine
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain à partir de 10h45
Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 11h00
M. LOTHAIER Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle
M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick à partir de 12h00
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max

LA SEANCE EST OUVERTE

**Collecte et traitement de déchets assimilés aux ordures ménagères -
Exonération de la redevance spéciale perçue par la Communauté Urbaine -
Demande des centres de l'Association "Les Restaurants du Coeur" - Décision -
Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En application de la délibération n° 2003/0320 du 29/04/2003, les associations ayant comme objet statutaire principal la lutte contre l'exclusion peuvent bénéficier d'une exonération de la redevance spéciale.

A l'appui de leur demande, établie le 22 février 2007, les centres de l'association "Les Restaurants du Cœur" ont communiqué leur objet statutaire principal, à savoir l'aide aux personnes les plus démunies prenant notamment la forme d'une aide alimentaire.

De plus, leur action s'inscrit dans une optique de gestion des déchets compatible avec les orientations communautaires.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis :

- exonérer les centres de l'association "Les Restaurants du Cœur", dont une liste est fournie en annexe, du paiement de la redevance spéciale pour une période d'une année.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 avril 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 MAI 2007**

PUBLIÉ LE : 10 MAI 2007

M. DIDIER CAZABONNE